

N°CC2007.2/17

OBJET : **Finances Communautaires** - Adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2007. Reprise et affectation par anticipation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2006.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et ses articles L.5216.1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et à la Communauté d'Agglomération ;

VU l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la reprise par anticipation les résultats de l'exercice passé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 à L 2312-4 ;

VU l'instruction codificatrice n° 96-078-M 14 du 1^{er} août 1996 modifiée ;

VU le décret N° 2001-563 du 25 juin 2001 pris en application de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2006 ;

VU l'état des restes à réaliser produit par l'ordonnateur ;

CONSIDERANT la possibilité donnée de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2006 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2007 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, le résultat d'investissement de l'exercice 2006 et les restes à réaliser 2006 ;

CONSIDERANT que l'évaluation des crédits proposés à la section de fonctionnement correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services communautaires ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPT**E l'état des réalisations et des restes à réaliser pour l'exercice 2006 se résumant ainsi :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	Euros
FONCTIONNEMENT	
Recettes	87 681 853.17
Dépenses	84 543 967.77
Solde d'exécution du budget 2006	3 137 885.40
Résultat de fonctionnement reporté	0.00
Solde	3 137 885.40
INVESTISSEMENT	
Recettes	35 116 860.40
Dépenses	27 702 597.93
Solde d'exécution du budget 2006	7 414 262.47
Résultat d'investissement reporté	-7 483 917.32
Solde	-69 654.85
RESTES A REALISER	
Recettes	10 145 440.00
Dépenses	10 145 440.00
Solde	0.00
Solde de la section d'investissement	-69 654.85
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement	69 654.85
Excédent de fonctionnement reporté	3 068 230.55

ARTICLE 2 : **AFFECTE** la somme de 3 068 230 ,55 Euros en excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2007 ;

ARTICLE 3 : **REPORTE** le déficit d'investissement de 2006 dans le budget primitif 2007 pour 69 654 Euros ;

ARTICLE 4 : **DIT** que les inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2007 s'élèvent à un montant global de 38 781 713 Euros, reports 2006 inclus ;

ARTICLE 5 : DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
001	Résultat d'investissement reporté	69 654.00
16	Remboursement d'emprunts et dettes et refinancement	7 985 228.00
20	Immobilisations incorporelles	254 678.00
204	Subventions d'équipement versées	5 730 551.00
21	Immobilisations corporelles	3 690 748.00
23	Immobilisations en cours	20 984 157.00
26	Participations créances rattachées	1.00
27	Autres immobilisations financières	66 696.00
TOTAL		38 781 713.00

ARTICLE 6 : DIT que le total des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2007 s'élève à un montant global de 38 781 713 €uros, reports 2006 inclus et couvre notamment le déficit d'investissement 2006 ;

ARTICLE 7 : DIT que les prévisions de recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
021	Virement de la section de fonctionnement	1 458 092.00
040	Opérations d'ordre de transfert	2 770 847.00
10	Apports, dotations et réserves	4 485 654.00
13	Subventions d'investissement	6 171 602.00
16	Emprunts, dettes assimilées et refinancement	22 433 518.00
21	Immobilisations corporelles	1 462 000.00
TOTAL		38 781 713.00

ARTICLE 8 : DIT que le total des prévisions de dépenses imputables à la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2007 s'élève à un montant global de 90 416 467 €uros.

ARTICLE 9 : DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	24 802 933.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 155 630.00
014	Atténuation de produits	31 842 495.00
022	Dépenses imprévues	150 000.00
023	Virement à la section d'investissement	1 458 092.00
042	Opérations d'ordre de transport	2 770 847.00
65	Autres charges de gestion courante	1 866 970.00
66	Charges financières hors ICNE	2 351 000.00
67	Charges exceptionnelles	18 500.00
TOTAL		90 416 467.00

ARTICLE 10 : **DIT** que le total des prévisions de recettes de la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2007 s'élève à un montant global de 90 416 467 €.

ARTICLE 11 : **DIT** que les prévisions de recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 368 231.00
013	Atténuation de charges	114 400.00
70	Produits des services et du domaine	1 295 540.00
73	Impôts et taxes	59 567 582.00
74	Dotations, subventions et participations	26 519 554.00
75	Autres produits de gestion courante	366 160.00
77	Produits exceptionnels	185 000.00
TOTAL		90 416 467.00

ARTICLE 12 : **DIT** que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitre, et sans spécialisation d'article.

FAIT A ALFORT VILLE, LE VINGT HUIT MARS DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA